



Arles Crau Camargue Montagnette

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 28 MARS 2024

PROCÈS-VERBAL



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20240402-CC2024_020-DE



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

JEUDI 28 MARS 2024

CC2024_020 : Finances / Compte de gestion 2023 - Budget principal et budgets annexes

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 21 mars 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Monsieur Jacques AUFRERE, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Paule BIROT-VALON, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Madame Séverine DELLANEGRA, Madame Jeanine FARENQ, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Monsieur Cyril GIRARD, Madame Mandy GRAILLON, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Frédéric IMBERT, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Clotilde MADELEINE, Madame Valérie MARTEL-MOURGUES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Erick SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel JALABERT)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Madame Clotilde MADELEINE)
- Madame Dominique BONNET (pouvoir donné à Monsieur Nicolas KOUKAS)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Eva CARDINI (pouvoir donné à Madame Paule BIROT-VALON)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Madame Valérie MARTEL-MOURGUES)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Monsieur Michel NAVARRO (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Davy NIGUES (pouvoir donné à Monsieur Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Olivier DEBICKI
- Madame Olga MARTINEZ
- Madame Françoise PAMS

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20240402-CC2024_020-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20240402-CC2024_020-DE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2024

CC2024_020 : Finances / Compte de gestion 2023 - Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Madame Mandy GRAILLON

Nomenclature ACTES : 7.1

*Il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal et des 7 budgets annexes de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2023, rendus par le receveur de la trésorerie municipale Arles Camargue.
Il est donc demandé au conseil communautaire de se prononcer sur les comptes de gestion du receveur municipal pour l'ensemble des budgets.*

Vu le Code général des collectivités territoriales

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur, et l'assemblée délibérante vote le compte de gestion avant le compte administratif.

Le conseil communautaire doit donc se prononcer sur la tenue des comptes de gestion, et sur la concordance avec les comptes administratifs de l'agglomération.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que les soldes figurant au bilan de l'exercice antérieur.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - STATUER sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - STATUER sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des transports urbains, de la zone du Roubian, de la zone de Montmajour, de la zone Ferrand et de la zone d'aménagement des papèteries Étienne ;

3 - APPROUVER les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2023 ;

4 - AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Jacques AUFRERE, Catherine BALGUERIE-RAULET, Lucie BARZIZZA, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Patrick DE CAROLIS, Claire DE CAUSANS, Séverine DELLANEGRA, Jeanine FARENQ, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Max OUVREARD, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

Dominique BONNET, Cyril GIRARD, Nicolas KOUKAS, Serge MEYSSONNIER,

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20240402-CC2024_020-DE



Mohamed RAFAI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES REPRÉSENTÉS.

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**Le Président
Patrick de CAROLIS**

Signé électroniquement par : Patrick DE CAROLIS
Date de signature : 02/04/2024
Qualité : Signature Délibérations





Arles Crau Camargue Montagnette

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

JEUDI 28 MARS 2024

CC2024_021 : Finances / Compte administratif 2023 - Budget principal

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUFRAY, 1^{er} Vice-président, et suivant la convocation en date du 21 mars 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Monsieur Jacques AUFRERE, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Paule BIROT-VALON, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Madame Séverine DELLANEGRA, Madame Jeanine FARENQ, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Monsieur Cyril GIRARD, Madame Mandy GRAILLON, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Frédéric IMBERT, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Clotilde MADELEINE, Madame Valérie MARTEL-MOURGUES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Erick SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel JALABERT)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Madame Clotilde MADELEINE)
- Madame Dominique BONNET (pouvoir donné à Monsieur Nicolas KOUKAS)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Eva CARDINI (pouvoir donné à Madame Paule BIROT-VALON)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Madame Valérie MARTEL-MOURGUES)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Monsieur Michel NAVARRO (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Davy NIGUES (pouvoir donné à Monsieur Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)


Étaient absents excusés:

- Monsieur Olivier DEBICKI
- Madame Olga MARTINEZ
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le
ID : 013-241300417-20240328-CC2024_021-BF





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20240328-CC2024_021-BF



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2024

CC2024_021 : Finances / Compte administratif 2023 - Budget principal

Rapporteur : Madame Mandy GRAILLON

Nomenclature ACTES : 7.1

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget principal pour l'exercice 2023.

Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :

Budget Principal

NATURE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	91 555 360,48 €	11 801 290,62 €	103 356 651,10 €
Dépenses	89 215 283,80 €	11 006 984,16 €	100 222 267,96 €
Résultat exercice 2023	2 340 076,68 €	794 306,46 €	3 134 383,14 €
Report antérieur	4 997 853,27 €	339 211,36 €	5 337 064,63 €
Résultat de clôture	7 337 929,95 €	1 133 517,82 €	8 471 447,77 €
Restes à réaliser en recettes	- €	4 859 019,87 €	4 859 019,87 €
Restes à réaliser en dépenses	- €	6 158 153,50 €	6 158 153,50 €
Solde restes à réaliser	- €	1 299 133,63 €	- 1 299 133,63 €
Résultat cumulé	7 337 929,95 €	- 165 615,81 €	7 172 314,14 €

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoyant la présentation annuelle du compte administratif. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos ;

Vu la maquette budgétaire annexée à la présente délibération ;

Considérant que les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans le compte de gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le compte administratif de l'exercice 2023.

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget principal ci-annexé ;
- 2 - ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;

4 - CONSTATER la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal pour le report à nouveau du résultat de fonctionnement, et les résultats d'exécution du budget aux débits et aux crédits portés aux différents comptes ;

5 - AUTORISER le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur :

Patrick DE CAROLIS

Pour (33) : Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Jacques AUFRERE, Catherine BALGUERIE-RAULET, Lucie BARZIZZA, Paule BIROT-VALON, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Claire DE CAUSANS, Jeanine FARENQ, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Max OUVRARD, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

Abstentions (7) : Mesdames et Messieurs :

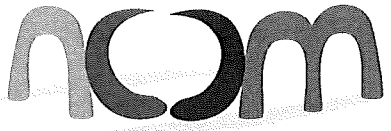
Julien BESANÇON, Dominique BONNET, Séverine DELLANEGRA, Cyril GIRARD, Nicolas KOUKAS, Serge MEYSSONNIER, Mohamed RAFAI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**Le 1^{er} Vice-président
Christophe LAUFRAY**





Arles Crau Camargue Montagnette

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

JEUDI 28 MARS 2024

CC2024_022 : Finances / Compte administratif 2023 - Budget annexe de l'eau

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUFRAY, 1^{er} Vice-président, et suivant la convocation en date du 21 mars 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Monsieur Jacques AUFRERE, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Paule BIROT-VALON, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Madame Séverine DELLANEGRA, Madame Jeanine FARENQ, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Monsieur Cyril GIRARD, Madame Mandy GRAILLON, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Frédéric IMBERT, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Clotilde MADELEINE, Madame Valérie MARTEL-MOURGUES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Erick SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel JALABERT)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Madame Clotilde MADELEINE)
- Madame Dominique BONNET (pouvoir donné à Monsieur Nicolas KOUKAS)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Eva CARDINI (pouvoir donné à Madame Paule BIROT-VALON)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Madame Valérie MARTEL-MOURGUES)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Monsieur Michel NAVARRO (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Davy NIGUES (pouvoir donné à Monsieur Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Olivier DEBICKI
- Madame Olga MARTINEZ
- Madame Françoise PAMS

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 013-241300417-20240328-CC2024_022-BF

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20240328-CC2024_022-BF



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2024

CC2024_022 : Finances / Compte administratif 2023 - Budget annexe de l'eau

Rapporteur : Monsieur Jacques AUFRERE

Nomenclature ACTES : 7.1

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2023.

Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- présente les résultats comptables de l'exercice.

Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :

Budget annexe de l'eau

NATURE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	9 005 456,18 €	2 255 965,08 €	11 261 421,26 €
Dépenses	7 506 467,78 €	2 072 616,72 €	9 579 084,50 €
Résultat exercice 2023	1 498 988,40 €	183 348,36 €	1 682 336,76 €
Report antérieur	2 815 377,54 €	817 585,44 €	3 632 962,98 €
Résultat de clôture	4 314 365,94 €	1 000 933,80 €	5 315 299,74 €
Restes à réaliser en recettes	- €	1 337 925,00 €	1 337 925,00 €
Restes à réaliser en dépenses	- €	681 619,72 €	681 619,72 €
Solde restes à réaliser	- €	656 305,28 €	656 305,28 €
Résultat cumulé	4 314 365,94 €	1 657 239,08 €	5 971 605,02 €

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoyant la présentation annuelle du compte administratif. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos ;

Vu la maquette budgétaire annexée à la présente délibération ;

Considérant que les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans le compte de gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le compte administratif de l'exercice 2023.

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe de l'eau ci-annexé ;
- 2 - ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;

4 - CONSTATER la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal pour le report à nouveau du résultat de fonctionnement, et les résultats d'exécution du budget aux débits et aux crédits portés aux différents comptes ;

5 - AUTORISER le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ne prenant pas part au vote (1) : Mesdames et Messieurs :

Patrick DE CAROLIS

Pour (35) : Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Jacques AUFRERE, Catherine BALGUERIE-RAULET, Lucie BARZIZZA, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Claire DE CAUSANS, Séverine DELLANEGRA, Jeanine FARENQ, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Max OUVRARD, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

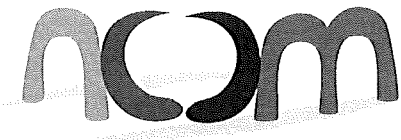
Dominique BONNET, Cyril GIRARD, Nicolas KOUKAS, Serge MEYSSONNIER, Mohamed RAFAI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**Le 1^{er} Vice-président
Christophe LAUFRAY**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20240328-CC2024_023-BF



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

JEUDI 28 MARS 2024

CC2024_023 : Finances / Compte administratif 2023 - Budget annexe de l'assainissement

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUFRAY, 1^{er} Vice-président, et suivant la convocation en date du 21 mars 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Monsieur Jacques AUFRERE, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Paule BIROT-VALON, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Madame Séverine DELLANEGRA, Madame Jeanine FARENQ, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Monsieur Cyril GIRARD, Madame Mandy GRAILLON, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Frédéric IMBERT, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Clotilde MADELEINE, Madame Valérie MARTEL-MOURGUES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Erick SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel JALABERT)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Madame Clotilde MADELEINE)
- Madame Dominique BONNET (pouvoir donné à Monsieur Nicolas KOUKAS)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Eva CARDINI (pouvoir donné à Madame Paule BIROT-VALON)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Madame Valérie MARTEL-MOURGUES)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Monsieur Michel NAVARRO (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Davy NIGUES (pouvoir donné à Monsieur Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Olivier DEBICKI
- Madame Olga MARTINEZ
- Madame Françoise PAMS

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 013-241300417-20240328-CC2024_023-BF

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20240328-CC2024_023-BF



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2024

CC2024_023 : Finances / Compte administratif 2023 - Budget annexe de l'assainissement

Rapporteur : Monsieur Jacques AUFRERE

Nomenclature ACTES : 7.1

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2023.

Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

Les résultats 2023, après prise en compte des restes à réaliser, s'établissent comme suit :

Budget annexe assainissement

NATURE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	10 427 230,76 €	5 302 296,64 €	15 729 527,40 €
Dépenses	7 325 179,73 €	5 129 359,85 €	12 454 539,58 €
Résultat exercice 2023	3 102 051,03 €	172 936,79 €	3 274 987,82 €
Report antérieur	3 420 218,35 €	- 603 309,55 €	2 816 908,80 €
Résultat de clôture	6 522 269,38 €	- 430 372,76 €	6 091 896,62 €
Restes à réaliser en recettes	- €	1 187 975,76 €	1 187 975,76 €
Restes à réaliser en dépenses	- €	1 204 382,36 €	1 204 382,36 €
Solde restes à réaliser	- €	16 406,60 €	16 406,60 €
Résultat cumulé	6 522 269,38 €	- 446 779,36 €	6 075 490,02 €

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoyant la présentation annuelle du compte administratif. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos ;

Vu la maquette budgétaire annexée à la présente délibération ;

Considérant que les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans le compte de gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le compte administratif de l'exercice 2023.

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - APPROUVER l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe de l'assainissement ci-annexé ;

2 - ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;

3 - PRENDRE ACTE de l'état des restes à réaliser ;

4 - CONSTATER la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal pour le report à nouveau du résultat de fonctionnement, et les résultats d'exécution du budget aux débits et aux crédits portés aux différents comptes ;

5 - AUTORISER le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur :

Patrick DE CAROLIS

Pour (35) : Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Jacques AUFRERE, Catherine BALGUERIE-RAULET, Lucie BARZIZZA, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Claire DE CAUSANS, Séverine DELLANEGRA, Jeanine FARENQ, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Max OUVRARD, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAX, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

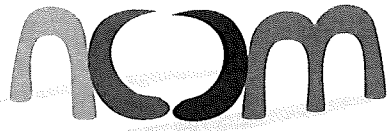
Dominique BONNET, Cyril GIRARD, Nicolas KOUKAS, Serge MEYSSONNIER, Mohamed RAFAI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**Le 1^{er} Vice-président
Christophe LAUFRAY**





Arles Crau Camargue Montagnette

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

JEUDI 28 MARS 2024

CC2024_024 : Finances / Compte administratif 2023 - Budget annexe du réseau des transports urbains

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUFROY, 1^{er} Vice-président, et suivant la convocation en date du 21 mars 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Monsieur Jacques AUFRERE, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Paule BIROT-VALON, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Madame Séverine DELLANEGRA, Madame Jeanine FARENQ, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Monsieur Cyril GIRARD, Madame Mandy GRILLON, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Frédéric IMBERT, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Christophe LAUFROY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Clotilde MADELEINE, Madame Valérie MARTEL-MOURGUES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Erick SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel JALABERT)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Madame Clotilde MADELEINE)
- Madame Dominique BONNET (pouvoir donné à Monsieur Nicolas KOUKAS)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Eva CARDINI (pouvoir donné à Madame Paule BIROT-VALON)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Madame Valérie MARTEL-MOURGUES)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Monsieur Michel NAVARRO (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Davy NIGUES (pouvoir donné à Monsieur Christophe LAUFROY)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Olivier DEBICKI
- Madame Olga MARTINEZ
- Madame Françoise PAMS

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 013-241300417-20240328-CC2024_024-BF

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2024

CC2024_024 : Finances / Compte administratif 2023 - Budget annexe du réseau des transports urbains

Rapporteur : Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA

Nomenclature ACTES : 7.1

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe du réseau des transports urbains pour l'exercice 2023.

Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- présente les résultats comptables de l'exercice.

Les résultats 2023, après prise en compte des restes à réaliser, s'établissent comme suit :

Budget annexe réseaux de transports

NATURE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	11 534 561,22 €	303 366,54 €	11 837 927,76 €
Dépenses	11 292 812,93 €	97 943,52 €	11 390 756,45 €
Résultat exercice 2023	241 748,29 €	205 423,02 €	447 171,31 €
Report antérieur	823 725,88 €	531 994,74 €	1 355 720,62 €
Résultat de clôture	1 065 474,17 €	737 417,76 €	1 802 891,93 €
Restes à réaliser en recettes	- €	- €	- €
Restes à réaliser en dépenses	- €	244 857,37 €	244 857,37 €
Solde restes à réaliser	- €	244 857,37 €	244 857,37 €
Résultat cumulé	1 065 474,17 €	492 560,39 €	1 558 034,56 €

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoyant la présentation annuelle du compte administratif. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos ;

Vu la maquette budgétaire annexée à la présente délibération ;

Considérant que les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans le compte de gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le compte administratif de l'exercice 2023.

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - APPROUVER l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe du réseau des transports urbains ci-annexé ;

2 - ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;

3 - PRENDRE ACTE de l'état des restes à réaliser ;

4 - AUTORISER le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur :

Patrick DE CAROLIS

Pour (35) : Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Jacques AUFRERE, Catherine BALGUERIE-RAULET, Lucie BARZIZZA, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Claire DE CAUSANS, Séverine DELLANEGRA, Jeanine FARENQ, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Max OUVRARD, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

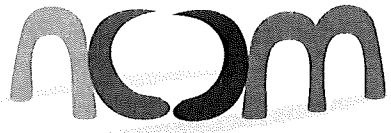
Dominique BONNET, Cyril GIRARD, Nicolas KOUKAS, Serge MEYSSONNIER, Mohamed RAFAI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**Le 1^{er} Vice-président
Christophe LAUFRAY**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20240328-CC2024_025-BF



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

JEUDI 28 MARS 2024

CC2024_025 : Finances / Compte administratif 2023 - Budget annexe de la zone de Montmajour

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUFRAY, 1er Vice-président, et suivant la convocation en date du 21 mars 2024.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Sébastien ABONNEAU, Madame Martine AMSELEM, Madame Sophie ASPORD, Monsieur Jacques AUFRERE, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Paule BIROT-VALON, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Madame Séverine DELLANEGRA, Madame Jeanine FARENQ, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Monsieur Cyril GIRARD, Madame Mandy GRAILLON, Madame Annie GUIGUE, Monsieur Frédéric IMBERT, Monsieur Rémy JACQUOT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Christophe LAUFRAY, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Clotilde MADELEINE, Madame Valérie MARTEL-MOURGUES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Erick SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel JALABERT)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Madame Clotilde MADELEINE)
- Madame Dominique BONNET (pouvoir donné à Monsieur Nicolas KOUKAS)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Madame Eva CARDINI (pouvoir donné à Madame Paule BIROT-VALON)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Madame Valérie MARTEL-MOURGUES)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Monsieur Michel NAVARRO (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Davy NIGUES (pouvoir donné à Monsieur Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Max OUVRARD (pouvoir donné à Monsieur Roland PORTELA)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Olivier DEBICKI
- Madame Olga MARTINEZ
- Madame Françoise PAMS

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 013-241300417-20240328-CC2024_025-BF

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2024

CC2024_025 : Finances / Compte administratif 2023 - Budget annexe de la zone de Montmajour

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel JALABERT

Nomenclature ACTES : 7.1

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de la ZAE de Montmajour pour l'exercice 2023.

Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

Les résultats 2023, après prise en compte des restes à réaliser, s'établissent comme suit :

Budget annexe ZAE Montmajour

NATURE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	14 260,00 €	- €
Dépenses	- €	- €
Résultat exercice 2023	14 260,00 €	- €
Report antérieur	1 300 127,61 €	- 912 631,44 €
Résultat de clôture	1 314 387,61 €	- 912 631,44 €
Restes à réaliser en recettes	- €	- €
Restes à réaliser en dépenses	- €	- €
Solde restes à réaliser	- €	- €
Résultat cumulé	1 314 387,61 €	- 912 631,44 €

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoyant la présentation annuelle du compte administratif. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos ;

Vu la maquette budgétaire annexée à la présente délibération ;

Considérant que les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans le compte de gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le compte administratif de l'exercice 2023.

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - APPROUVER l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe de la ZAE de Montmajour ci-annexé ;

2 - ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;

3 - PRENDRE ACTE de l'état des restes à réaliser ;

4 - CONSTATER la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal ;

5 - AUTORISER le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur :

Patrick DE CAROLIS

Pour (35) : Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Martine AMSELEM, Sophie ASPORD, Jacques AUFRERE, Catherine BALGUERIE-RAULET, Lucie BARZIZZA, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Claire DE CAUSANS, Séverine DELLANEGRA, Jeanine FARENQ, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Mandy GRAILLON, Annie GUIGUE, Frédéric IMBERT, Rémy JACQUOT, Jean-Michel JALABERT, Christophe LAUFRAY, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Hervé MISTRAL, Michel NAVARRO, Davy NIGUES, Max OUVRARD, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Pierre RAVIOL, Erick SOUQUE

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

Dominique BONNET, Cyril GIRARD, Nicolas KOUKAS, Serge MEYSSONNIER, Mohamed RAFAI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**Le 1^{er} Vice-président
Christophe LAUFRAY**

